

**PRESENTATION**  
**Conseil Municipal du mercredi 17 janvier 2018**

Ce mercredi 17 janvier 2018, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

**Etaient présents:** Françoise K'DUAL, Yves GOSSELIN, François LEGRAS, Béatrice GOSSELIN, Sylvie BEAUFILS, Valérie LAISNEY, Gérard LARSONNEUR, Michel LEMOSQUET, Pascal BIREE, Hubert BAZIN, Lucienne BOUCHARD, Jean-Pierre LEGOUBEY, Michèle AGNES, Stéphanie POTET, Julien BURNEL, Pascale DUBOSCQ, Sandrine LEJEUNE, Auguste TESSON, Jacky GAILLET, Gaëtan COENEN, Arnaud BRIANT, Philippe GOSSELIN

**Excusés :** Pierrette FILTOPOULOS, Manuel RIVET, David LAURENT, Claudine LEDOLLEY

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Sylvie BEAUFILS est désignée secrétaire de séance.

Avant de proposer l'approbation des procès-verbaux des réunions des 29/11 et 19/12, Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'à la demande expresse de la Trésorerie et afin de clôturer l'exercice 2017, nous avons dû inscrire deux délibérations concernant des opérations comptables et les rattacher à la réunion du 19/12/2017 :

1. Clôture du budget annexe de « l'Ancienne Presse »

Le Conseil Municipal décide de la clôture du budget annexe « Ancienne Presse » au 31 décembre 2017 et de la reprise de l'emprunt, de l'immeuble et des résultats d'exécution sur le budget communal.

2. Virements de crédits budget communal –

Dans le cadre des travaux en régie effectués par le personnel communal, le Conseil Municipal décide du virement de crédit suivant :

|  |           |
|--|-----------|
| - du Cpte D.020 – Dépenses imprévues d'investissement                      | - 4 500 € |
| - aux Cptes D. 2315-040 – Immos en cours – Install <sup>o</sup> techniques | + 4 500 € |
| D. 6231 – Annonces et insertions   | + 4 500 € |
| R. 722-042 – Immobilisations corporelles                                   | + 4 500 € |

II – Approbation des procès-verbaux des réunions des 29 novembre et 19 décembre 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des réunions des 29 novembre et 19 décembre 2017.

### III - Communiqués

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'aura lieu le 28 Janvier la galette des rois et la pièce de théâtre « sacré Georges », tous les conseillers sont invités à assister à la pièce de théâtre et participer au service de la galette. Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles qui ont assuré la distribution des invitations et précise qu'il est compliqué d'identifier toutes les personnes de + de 65 ans et qu'il faudra peut-être trouver une nouvelle méthode l'année prochaine par des affichages et la presse. Les habitants de Boisroger de + de 65 ans sont invités.
- La famille de Jean Ledoyen et Corinne sa compagne, remercient le conseil municipal pour la gerbe offerte par la municipalité
- Le Repas des aînés de Boisroger s'est tenu ce dimanche 14 janvier
- Suite à l'offre d'achat de l'ancien magasin U, rue du Nord, votée lors de la réunion du 19 décembre dernier, le propriétaire, après qu'on lui ait téléphoné, a fait savoir qu'il l'a trouvée trop juste et ne souhaite pas y donner suite pour l'instant
- Suite aux récents événements tempétueux, Monsieur le Maire informe le conseil que les géotubes ont fait leur travail de protection mais qu'il est nécessaire de procéder à des opérations de rechargement de sable : nous avons obtenu l'autorisation des services de l'État pour un volume de 7 à 10 000 m<sup>3</sup>. Le conseil municipal décide de lancer l'opération dès que possible, avant les prochaines marées de tout début février. Le coût de cette opération, est estimé à 4 400 € HT/jour pour environ 1 000 m<sup>3</sup> de sable/jour soit pour 7 000 m<sup>3</sup>, la somme d'environ 30 000 € HT, sachant que le site de prélèvement se trouve au Nord du ruet de Geffosses « côté versant Geffosses-Pirou ». Monsieur le Maire informe du mail adressé par Madame la Maire de Pirou qui a émis un avis défavorable à cette opération.

### IV – Mise en œuvre de la numérotation des habitations de Boisroger et dénomination de rues

Dans le cadre de l'opération de numérotation des habitations, menée par les services de la Poste, il appartient au conseil municipal de délibérer pour nommer les rues desservant les habitations, avant de procéder à la numérotation des habitations. Compte tenu des réflexions encore en cours par les élus Boisrogeais, il est décidé de reporter ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

### V – Équipement du terrain d'entraînement de football de la Filature de filets pare-ballon

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur François LEGRAS, considérant les plaintes des riverains, le conseil municipal accepte le devis de fourniture pour pare ballons de 6 mètres de haut avec 2 mètres de vide en partie basse (clôture existante) et 4 mètres de filets en partie haute, sur une longueur de 32 mètres pour protéger le terrain d'entraînement de football de la Filature côté rue de la Garenne. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de POLYSPORT d'un montant de 1 880 € HT, soit 2 256 € TTC.

#### VI – Etude d'une nouvelle demande de subvention pour participer au 4L Trophy

Madame Béatrice Gosselin rappelle que le conseil municipal a attribué la somme de 250 € à Clara Godefroy pour participer au prochain départ de la 21<sup>ème</sup> édition du 4L Trophy. Madame Gosselin expose au conseil la nouvelle demande de subvention pour sa sœur, Caroline Godefroy, qui participe également à cette course humanitaire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de lui attribuer la même somme de 250 €.

#### VII – Demandes de subventions pour les futurs projets

Il s'agissait de prévoir les délibérations actant la mise en place de projets d'investissement et acceptant l'enveloppe budgétaire estimative afin de solliciter les subventions au titre notamment de la DETR en respectant les délais. Il se trouve que nous avons reçu le projet de circulaire prévoyant les projets retenus éligibles ce jour pour avis, qu'il appartient aux membres de la commission DETR de valider avant le 26 janvier prochain avant de ne recevoir la circulaire d'application.

Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion, pour formaliser nos demandes de subventions.

Monsieur le Maire rappelle les grands projets en cours et invite les conseillers à la réflexion. Sur le principe, le conseil municipal donne d'ores et déjà son plein accord pour autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention au titre de la DETR pour les futurs projets, si toutefois ces dossiers devaient être envoyés avant que le conseil municipal ne puisse à nouveau se réunir.

#### VIII – Aménagement paysager de la maison médicale

Il est proposé de prévoir un aménagement paysager à la maison médicale.

En partenariat avec les services de la CMB, il est proposé d'engazonner l'arrière du bâtiment, créer des massifs et planter des arbres autour des stationnements devant la maison médicale et de mettre en place des grosses jardinières garantissant un effet anti intrusion.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que la commande soit passée par la CMB et que la commune prenne à sa charge 50 % du coût de ces jardinières, sous la forme d'un fond de concours à la CMB sur la base du devis reçu de l'entreprise ATECH pour 5 jardinières, qui s'élève à la somme de 8 580 € HT soit environ 1 700 € HT / pièce, sachant que le nombre de jardinières n'est pas encore arrêté entre 5 et 7, soit une participation pour la commune entre 4 300 € HT et 5 900 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil que la signalétique indicative de la maison médicale notamment a bien été commandée et sera installée courant février, tout comme le totem des résidences Jean-Michel Jolly et les panneaux des nouvelles rues désignées en CM (R. Lancelin, P.Hacquebecq...).

#### IX – Mise à disposition du personnel communal des services techniques à la CMB

La CMB demande une délibération du CM pour approuver la mise à disposition de nos personnels techniques à la CMB pour toutes les petites interventions sur les bâtiments intercommunaux se trouvant sur le territoire de la commune de Gouville. Ainsi, le service comptable de la commune comptabilise les heures effectuées par ces agents dans le cadre d'une intervention relevant de la compétence CMB et une refacturation leur sera faite en fin d'année sur la base de 18 € /heure.

X – Exploitation des parcelles AE 97, 209 et ZA 13

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion en raison de certains dossiers encore en cours.

XI – Ouverture de crédits en attente du vote du BP 2018

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

**BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2017 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 1 703 117 €

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire application de cet article à hauteur maximale de 425 779.25 €, soit 25% de 1 703 117 €.

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

**. Frais d'études, de recherche et développement :**

- Levée topographique préalable aux TX de réhabilitation des rés. Assainisst  
4 750 € (art.203)

**. Immos en cours :**

- Fin TX diagnostic et TX Réhabilitat° Rés. Assainisst 36 480 € (art.2315)
- Installation traitement du phosphore – Stat°E.puration 29 950 € (art. 2315-13)
- Etudes géotechniques dans le cadre des TX renouvelлт Rés. E.U. 8 730 € (art. 2315-15)

**TOTAL = 79 910 €** (inférieur au plafond autorisé de 425 779.25 €)

**BUDGET CAMPING :**

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2017 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 198 786 €

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire application de cet article à hauteur maximale de 49 969 €, soit 25% de 198 786 €.

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

- **Immos corporelles**
  - Autres immos corporelles 2 000 € (art. 2188)
- **Immos en cours - Terrains**
  - TX Défense Mer 20 000 € (art.2312)

**TOTAL = 22 000 €** (inférieur au plafond autorisé de 49 969 €)

**BUDGET COMMUNE :**

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2017 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 2 053 362 €

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire application de cet article à hauteur maximale de 513 340 €, soit 25% de 2 053 362 €.

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

- **Immos incorporelles :**
  - Frais d'études, recherche et développt – Déf.Mer 12 315 € (art.2031-25)
  - « « - Galerie marchande 4 160 € (art. 2031.27)
  - Fonds de concours –Départemt (Rue 28 juillet) 213 100 € (art. 204132)
- **Immos corporelles :**
  - Terrains et frais 12 500 € (art. 2111)
  - Plantations d'arbres 1 000 € (art. 2121)
  - Install°voirie (PX signalisation) 7 500 € (art. 2152)
  - Matériel transport (Déport pr tractopelle) 11 100 € (art. 2182)
  - Matériel de bureau et informatique (PC Gîtes) 500 € (art. 2183)
  - Autres immos corporelles – Cantine (Chariot) 500 € (art. 2188-20)
- **Immos en cours – Bâtiments :**
  - Aménagt terrains 5 000 € (art. 2312)
  - Immos en cours – Constructions 18 000 € (art. 2313)
  - « « - TX Eglises (Boisroger) 20 000 € (art. 2313-14)

- « « - TX Annexe Moulin et Abri 3 100 € (art. 2313-28)
- « « - TX Logts Boisroger 5 500 € (art. 2313-29)

• **Immos en cours – Voirie :**

- Rés. Pluvial – Rue Chardotterie  
et Ext.Rés.Electricité Fut.Lotisst GODEFROY 10 850 € (art. 2315)
- Aménagt Site de la Filature 5 650 € (art. 2315-15)
- TX Défense Mer 182 000 € (art. 2315-25)

**TOTAL = 512 775 €** (inférieur au plafond autorisé de 513 340 €)

**XII - Renouvellement des Lignes de trésorerie (L.T.I.)**

Il appartient au conseil municipal de renouveler deux lignes de trésorerie :

- 200 000 € pour le budget COMMUNE
- 90 000 € pour le budget CAMPING

Nous avons donc sollicité les établissements bancaires.

A la lecture de ces propositions et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir :

- la proposition de la BANQUE POSTALE pour la LTI du budget communal de 200 000 € au taux EONIA + 0.890 % et prévoyant 400 € de frais d'engagement
- la proposition du CREDIT MUTUEL pour la LTI du budget camping de 90 000 € au taux de 1% + 270 € de frais de dossier

**XIII - Admission en non-valeur**

A la demande de la Trésorerie, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire en non-valeur le titre suivant :

- Titre n°26 de l'exercice 2015 sur le budget camping, pour un montant restant à recouvrer de 92.75 € HT soit 102 € TTC (Mme HAUTCOUR Sabrina)

**XIV - Levé topographique pour la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux d'effacement de la rue du 28/07/1944**

Dans le cadre de la mission d'AMO confiée au département et afin que leurs services puissent estimer la deuxième tranche de travaux d'effacement de la rue du 28/07/1944, les levés topographiques doivent être réalisés.

Il est proposé de cumuler cette commande avec le levé topographique de la Vieille Rue, afin là encore d'estimer les aménagements et d'économiser les coûts dans la commande de levés topographiques.

Le Département a donc consulté en ce sens des cabinets de géomètre pour ces deux missions de levés topo :

- GEODIS = 5 570 € HT, soit 6 684 € TTC
- LALLOUET = 4 987.30 € HT, soit 5 984.76 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves Gosselin, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante du cabinet de Monsieur Lallouet pour les deux opérations soit le prix de 3 951.50 € HT pour le levé topographique de la rue du 28 Juillet 1944 et 1 035.80 € HT pour le levé topographique de la Vieille Rue.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal à cette occasion de l'avancée des travaux en cours de la première tranche de la rue du 28 Juillet 1944, qui devraient se terminer au mois de Mai prochain.

#### XV - Approbation du rapport annuel de l'année 2016 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean Pierre LEGOUBEY présentant le rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Saint-Malo de la Lande, de l'année 2016, concernant le prix et la qualité d'eau potable, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport du SIAEP.

Madame Sylvie Beaufile demande la cause des récentes coupures d'eau à Linverville et au centre bourg, Monsieur Legoubey lui répond que ces coupures font suite à de nécessaires interventions sur le réseau suite à des casses.

Jean-Pierre Legoubey informe le conseil que des stabilisateurs d'installation vont être mis en place par le Syndicat selon les secteurs.

#### XVI - Divers

- Projet de construction d'une galerie marchande : Monsieur le Maire rappelle au conseil les deux candidatures enregistrées. Il informe qu'il a également reçu récemment une demande pour un restaurant mais l'a réfutée conformément à la décision que le conseil avait déjà prise face à une autre demande pour une activité similaire. Le projet prévoit donc à ce stade deux cellules de 100 m<sup>2</sup> dans sa première phase.

Monsieur le Maire rappelle que la commande avait été passée au cabinet d'architecte de Monsieur Laquaine, suite à la délibération du mois de Juillet 2017, mais non formalisée par un contrat. Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le contrat de MO confiée à Monsieur Laquaine sur la base des travaux alors envisagés pour un montant de 366 970.84 € soit des honoraires de 8 % représentant la somme de 29 357.67 € HT et autoriser Monsieur le Maire à le signer. Ce montant pourra être revu par un avenant lorsque le projet sera rendu définitif selon les choix du conseil. Monsieur le Maire rappelle que cette enveloppe de travaux prévoyait alors un bâtiment brut sans aucune finition, des cases vides. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a récemment rencontré les futurs locataires et que ceux-là demandent des cellules plus abouties dans les travaux réalisés par la commune. Ainsi les travaux prévoiraient un total d'environ 430 000 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal retient une tranche ferme qui pourrait être à la charge de la commune, estimée à 400 000 € comprenant la presque totalité des travaux et une tranche conditionnelle prévoyant la faïence et la peinture estimée à 30 000 € et qui pourrait être à la charge des locataires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'enveloppe globale de ce projet tel que revue avec les aménagements supplémentaires et autorise Monsieur le Maire à tout mettre en œuvre pour le lancer, étant entendu que ce projet est en cours d'instruction pour son éligibilité aux fonds FISAC et sera présenté dans le cadre du contrat de pôle et contrat de territoire, ainsi qu'à la DETR s'il répond aux critères d'éligibilité.

- Suite à la demande du Président de l'association P'tit marché en fête de reconduire le marché d'été sur le parking de la plage de la commune, suite au succès de l'année

précédente, le conseil municipal décide à l'unanimité de la reconduction tous les dimanches de 16h à 20h du 24 juin au 2 septembre 2018 inclus dans les mêmes conditions que celles de l'été 2017, soit sans droit de place et avec une organisation à la charge de l'association. Le conseil municipal leur demande en contrepartie de faire une action publicitaire par tous les moyens à leur disposition radio et presse.

- Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'assainissement :

Le projet ne prévoyait pas dans la consultation d'origine, ayant conduit à engager le marché, la rue du Sud. Considérant l'évolution du coût financier de cette opération. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Legoubey, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de la SCE prévoyant une rémunération au maître d'œuvre de 38 678.81 HT (soit 46 414.57 € TTC) sur la base de 3.47 % du nouveau montant des travaux estimé à 1 114 663 € HT. (Pour mémoire, le coût initial des travaux était estimé à 847 625 € HT et la rémunération au MO sur la base de 3.47 % de 29 400 € HT).

Jean-Pierre Legoubey informe le conseil que les levés topographiques et études géotechniques sont en cours et le bureau d'études finalisera le DCE qui sera remis le 9 février prochain.

Dans le cadre des futurs travaux, par ailleurs, le conseil municipal formalise par cette délibération son engagement unanime à réaliser ces travaux sous Charte Qualité, étant entendu que SCE y sera vigilant dans la rédaction du cahier des charges et l'analyse des futures offres.

Par ailleurs, compte tenu de la prochaine prise de compétence assainissement par la CMB, le conseil municipal demande à Jean Pierre Legoubey de tout mettre en œuvre pour envisager un assainissement collectif sur le territoire de Boisroger. Un courrier sera adressé dans les meilleurs délais à la CMB pour leur demander de réviser le zonage.

- Reversement d'une subvention exceptionnelle à l'association des Amis du Moulin : Madame Béatrice Gosselin rappelle que conformément à la convention qui lie l'association et la mairie, il est prévu que la moitié des recettes des visites du Moulin leur soit reversée sous la forme d'une subvention. Ce reversement n'a pas été effectué pour l'année 2016 ni l'année 2017. Considérant les recettes de 1 652.80 € pour l'année 2016 et 1 537.50 € pour l'année 2017, soit un total de 3 190.30 €, le conseil municipal décide à l'unanimité de reverser la somme de 1 595.15 € à l'association des amis du moulin.

Béatrice Gosselin note que cette répartition sera compliquée de durer à terme considérant le partenariat avec l'EPIC notamment, aussi elle proposera à l'association des Amis du Moulin, que les recettes des visites restent pleinement à la mairie et que le montant de leur subvention soit revu à la hausse pour les animations.

- Le poste de gardienne des gîtes a donc été pourvu et Madame Félix, nouvelle gardienne dispose du logement de fonction attribué à cette mission. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition de ce logement.

Béatrice Gosselin explique que Clé vacances va reprendre en gestion 5 de nos gîtes et qu'un réassort des appareils ménagers, radiateurs ou autres matériels sera réalisé avant la saison estivale. Les gîtes ont plus de 20 ans, et certains travaux ou aménagements intérieurs s'avèrent aujourd'hui nécessaires.



Béatrice Gosselin propose d'organiser une visite des gîtes avec tous les conseillers intéressés courant mars.

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de transférer un agent technique à temps complet au camping : compte tenu des heures d'intervention et entretien au camping refacturées du budget camping au budget communal. Il décide de transférer Claude DELAFOSSE à l'entité du camping.

Et vu la nécessité de réajuster les comptes D. 6218 (autres personnel extérieurs) et 6615 (frais sur ligne de trésorerie), le conseil municipal décide des virements de crédits suivants sur le budget camping:

|  |                                     |               |
|--|-------------------------------------|---------------|
| - du Cpte  | D. 6061 – Eau, énergie              | - 5 310 €     |
| - aux Cptes                                      | D. 6218 – Autre personnel extérieur | + 5 280 €     |
| <u>D. 6615 – Intérêts Cptes courants, dépôts</u> |                                     | <u>+ 30 €</u> |

### **Tour de Table:**

– Michel LEMOSQUET informe des travaux de busage en cours au Village Fouche, François Legras et les agents communaux se chargent de l'intervention. Monsieur le Maire informe que ces obstructions nécessitant cette intervention font suite à des dépôts sauvages qui feront l'objet d'un dépôt de plainte par la mairie.

Monsieur le Maire précise qu'une feuille de travaux globale pour le territoire de Boisroger sera examinée prochainement dès que les élus de Boisrogeais l'auront assortie d'ordre de priorité. Les élus de Boisrogeais vont se réunir prochainement.

– Béatrice GOSSELIN informe que le maître autel de l'église de Boisroger va être remis en place et prochainement repeint. Les travaux d'éclairage, l'escalier...mettent vraiment en valeur l'église. Monsieur le Maire propose une prochaine inauguration de ces travaux et la journée du patrimoine prévoira une visite de ces lieux.

– Françoise K'DUAL demande qui sera présent pour participer au service de la galette. Seront présents: Michel Lemosquet, Béatrice Gosselin, Lucienne Bouchard, Valérie Laisney, Auguste Tesson, Sandrine Lejeune et son époux, Jacky Gaillet et son épouse, Pascale Duboscq, Sylvie Beaufils, Michèle Agnès et François Legras. Gaëtan Coenen, Jean-Pierre Legoubey et Yves Gosselin reconfirmeront.

– Jacky GAILLET précise que tout se passe bien à l'habitat groupé et félicite les agents communaux pour le nouvel aménagement paysager et fleuri réalisé dans ces résidences

– Sylvie BEAUFILS demande que les stationnements sauvages sur le trottoir dans le virage devant la P'tite Boulange cessent. Ils sont dangereux et elle rappelle que des stationnements minute ont été installés pour se rendre chez les commerçants.

– Elle précise qu'elle a demandé à la micro crèche que la lumière extérieure du bâtiment soit éteinte la nuit. Elle a proposé que le fusible soit débranché chaque soir après fermeture des bâtiments pour empêcher l'éclairage nocturne continu. Monsieur le Maire lui rappelle qu'il s'agit d'un bâtiment de compétence intercommunal.